

XVI) FORMATION DE **JUGE DE SAUT National et Régional de SAUT A SKI**

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE SAUT A SKI Régional et National JSR et JSF (Saut et CN)
PREROGATIVES	Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve la fonction de juge de style des épreuves de saut et de combiné nordique.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS.</p> <p><u>Juge Saut Régional (JSR) :</u></p> <p>Etre âgé de 18 ans à la date de validation du brevet régional. (Entrée en formation possible à partir de 16 ans sous tutorat des directeurs d'épreuve).</p> <p>Etre titulaire de la formation de base [juge de compétition] pour le brevet de juge saut régional.</p> <p><u>Juge Saut Fédéral (JSF) :</u></p> <p>Etre âgé de 18 ans à la date de validation du brevet national.</p> <p>Etre titulaire du brevet de juge saut régional pour le brevet de juge saut national.</p>
ORGANISATION	Régionale et Nationale
ENCADREMENT	Responsables régionaux et responsable national des officiels.
FORMATION	<p><u>Régionale</u> : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en co-animation avec le responsable national ou son délégué, d'une durée de 1/2 journée avec 45% d'apport théorique (dont Tronc Commun Fédéral), 45% de mise en situation pratique et 10% Qcm de validation.</p> <p><u>Nationale</u> : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels, effectuer 6 missions mini pendant 1 an mini et 2 ans maxi. La validation du brevet de juge saut national (JSF) interviendra après 1 examen théorique ayant lieu durant un recyclage national des officiels et une mission nationale validée par le responsable national des officiels.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Sans mission ni recyclage pendant 2 ans, le brevet du juge de saut à ski régional ou national ne sera plus valide.</p> <p>Le brevet d'un Juge non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.</p>
RECYCLAGE	Les recyclages annuels seront mis en place par le Bureau Technique National en collaboration avec la Commission Nationale saut et combiné.

XVII) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION SAUT A SKI**

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION SAUT <i>JC (Saut & Combiné nordique)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de saut et combiné nordique. (Secrétaire d'épreuve, Juge à l'arrivée, Starter, Chef Mesureur, Mesureurs, Chef de tremplin, Chef de piste, Gestionnaire Informatique, Opérateur Vidéo, Speaker).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé 18 ans à la date de validation de la formation de base.
ORGANISATION	REGIONALE.
ENCADREMENT	Responsables régionaux et responsable national des officiels.
FORMATION	<p><u>Formation de base</u> : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en co-animation avec le responsable national ou son délégué, d'une durée de ½ journée.</p> <p><u>Modules spécifiques</u> : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en co-animation avec le responsable national ou son délégué, d'une durée de ½ journée avec Qcm de validation.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Secrétaire d'épreuve -Starter -Chef mesureur -Chronométrateur UV Nordique Gestion Course Informatique -Chronométrateur UV Nordique Vidéo-mesure <p>Les juges et DT en cours de validité peuvent accéder directement aux modules spécifiques.</p>
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni recyclage pendant 5 ans, le brevet de juge de compétition de saut à ski et de combiné nordique ne sera plus valide. Le brevet d'un juge de compétition non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Les recyclages seront mis en place par le Bureau Technique National en collaboration avec la Commission Nationale saut et combiné en utilisant les formations de base en région.

XVIII) FORMATION DE **JUGE INTERNATIONAL** **SAUT A SKI et COMBINE NORDIQUE**

INTITULE ABREVIATION	JUGE INTERNATIONAL <i>JI (Saut & Combiné nordique)</i>
PREROGATIVES	A la demande de la FIS, assurer une représentation française lors de compétitions internationales.
PREREQUIS	Etre titulaire du brevet de juge saut national et avoir exercé pendant au moins 3 années. Etre âgé de 43 ans au plus à la date d'entrée en formation.
ORGANISATION	Candidature à présenter <u>à la Commission Nationale Saut à ski et CN</u> par l'intermédiaire du <u>Bureau Technique Nordique</u> qui la transmettra au collège des officiels FIS pour validation.
ENCADREMENT	Tutorat par un juge FIS en activité.
FORMATION	Officier lors de compétitions du plus haut niveau national.
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni recyclage internationaux pendant 2 ans, le brevet du juge de saut à ski ne sera plus valide. A l'âge de 60 ans, le juge de saut ne peut plus exercer ses fonctions en tant que juge de saut FIS.
RECYCLAGE	A préciser

XIX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION Régional et National SAUT ET COMBINE NORDIQUE**

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION Régional et National DTR et DTF (Saut & CN)
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des responsables régionaux ou nationaux, les missions de DT, DT Adj. et DE prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS.</p> <p>Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet régional ou national.</p> <p><u>Délégué Technique Régional (DTR)</u></p> <p>Etre titulaire du brevet de Juge de Compétition.</p> <p><u>Délégué Technique National (DTF)</u></p> <p>Etre titulaire des brevets de Juge de Compétition et de D.T. régional Le cursus peut être adapté après décision du collège des officiels de la FIS pour toute personne présentant une expérience significative à haut niveau.</p> <p><u>Pour exercer la fonction de DT Adjoint (DTA) :</u></p> <p>Etre titulaire du brevet de DT régional ou national, ou de manière exceptionnelle être titulaire du brevet MF2 ou EF en remplacement.</p> <p><u>Pour exercer la fonction de Directeur d'Epreuve (DE) :</u></p> <p>Etre titulaire du brevet de DT régional ou national, ou de manière exceptionnelle être titulaire du brevet de juge saut national.</p>
ORGANISATION	Régionale et Nationale
ENCADREMENT	Responsables régionaux et responsable national des officiels.
FORMATION	<p><u>Régionale</u> : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels en co-animation avec le responsable national ou son délégué :</p> <p>Etape1 : <u>Formation théorique</u> en salle 45% dont tronc commun fédéral, sur terrain 45% (visite de tremplin hors compétition), 10% Qcm.</p> <p>Etape 2 : <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme DT sur une course régionale ou nationale avec un DT formateur qui validera le brevet régional de DT.</p> <p><u>Nationale</u> : Sous la responsabilité du responsable régional des officiels, effectuer 4 missions mini pendant 1 an mini et 2 ans maxi.</p> <p>La validation du brevet de DT national interviendra après 1 examen théorique ayant lieu durant un recyclage national des officiels et une mission nationale validée par un DT national présent à cette occasion.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Sans mission ni recyclage pendant 2 ans, le brevet de DT régional ou national de saut à ski et de combiné nordique ne sera plus valide.</p> <p>Le brevet d'un DT non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.</p>
RECYCLAGE	Les recyclages annuels seront mis en place par le Bureau Technique National en collaboration avec la Commission Nationale saut et combiné

XX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT ET COMBINE NORDIQUE**

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL <i>DTI (Saut & Combiné nordique)</i>
PREROGATIVES	A la demande de la FIS, assurer les missions de DT, DTA prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau international.
PREREQUIS	Être titulaire du brevet de DT national et avoir exercé pendant au moins 3 années en tant que DT. Un cursus adapté peut être décidé par le collège des officiels FIS pour toute personne présentant une expérience significative à haut niveau.
ORGANISATION	Candidature à présenter <u>à la Commission Nationale Saut à ski et CN par l'intermédiaire du Bureau Technique Nordique</u> qui la transmettra au collège des officiels de la FIS pour validation.
ENCADREMENT	Tuteur désigné par le collège des officiels FIS
FORMATION	Officier lors de compétitions du plus haut niveau national. Participation au séminaire des DT FIS, l'année précédant l'examen, puis suivi du cursus FIS.
DUREE DE VALIDITE	Sans mission ni recyclage internationaux pendant 2 ans, le brevet du délégué technique international ne sera plus valide. A l'âge de 65 ans, le délégué technique international ne peut plus exercer ses fonctions en tant que DT FIS.
RECYCLAGE	Tous les 2 ans organisé par la FIS.